



DT - OPS
Case postale 22
1211 Genève 8

Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire général
Département du territoire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. JMC/ND
V/réf. CG/ICO/CMe

Genève, le 24 janvier 2024

Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)

Rapport d'activité : législature 2018-2023

5^e année

(1^{er} décembre 2022 – 24 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 5 et suivants du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS; L 4 05) ;
- Règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 29 novembre 1976 (RPMNS; L 4 05) ;
- Arrêtés du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 21 novembre 2018, 17 août et 5 octobre 2022 ;
- Arrêté du Conseil d'Etat approuvant la désignation de la présidence de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 19 février 2020 ;
- Ainsi que les lois et règlement suivants : L 1 30 LALAT, L 2 05 LEaux, L 4.10 LPRLac, L 4.13 LPRRhône, L 4.16 LPRArve, L 4.19 LPRVers, L 5.05 LCI, M 5.10 LForêts, F 3.20 LPR, F 3 20.01 RPR.

II. Compétences de la Commission

La Commission a pour mission d'émettre des préavis consultatifs sur des dossiers de DD (demande d'autorisation de construire définitive), concernant les zones protégées du Canton selon la LPMNS et les lois ci-dessus rappelées.

Depuis la modification de la LPMNS du 22 septembre 2017, concernant la répartition des compétences, la CMNS ne préavise les autorisations par procédure accélérées (APA) que sur demande expresse du service des monuments et des sites (SMS) pour des cas spécifiques.

La CMNS préavise également des demandes de classement, des demandes d'inscription à l'inventaire, des plans de site, des PDCOM (Plans Directeurs Communaux) et des procédés de réclames situés dans le plan de site de la rade.

La CMNS est représentée pour des auditions auprès des commissions des pétitions cantonale ou communale et également auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI).

La CMNS est également représentée au sein des Commissions d'architecture (CA), d'urbanisme (CU), d'aménagement du territoire (CAT) et la Commission consultative pour les questions énergétiques (CCQE).

La CMNS rédige également des "fiches de bonnes pratiques" ou fiches conseils permettant d'orienter et d'informer les propriétaires et les mandataires, en rapport avec le respect des lois en vigueur et les bonnes pratiques relatives aux bâtiments et sites protégés, en vue de la préparation des demandes d'autorisation de construire.

Composition de la Commission de décembre 2022 à janvier 2024

La présidence a été assurée par Mme Valérie HOFFMEYER CUTTAT; la vice-présidence a été assurée par M. Yves OMARINI.

Membres de la Commission :

Mmes Catherine ANÖR ; Babina CHAILLOT CALAME ; Erica DEUBER ZIEGLER ; Valérie HOFFMEYER CUTTAT (Présidente) ; Romaine DE KALBERMATTEN ; Suzanne KATHARI DUMPS ; Corinne KHAOUCHI ; Pauline NERFIN ; Barbara TIRONE.

MM. Nathan BADOUD ; Jean-Marc COMTE ; Matthieu DE LA CORBIERE ; Conrad CREFFIELD ; Benoît DUBESSET ; Christian FOEHR ; Jean-Pascal GILLIG ; Christian GOTTSCHALL ; Frédéric HALDI ; Pierre Alain LAURENT ; Howard NOBS ; Yves OMARINI (vice-président) ; Rafael SALA BUFILL ; Louis SEREX ; Jean-Marc SIEGRIST ; Philippe TAGLIABUE ; Pierre TOURVIEILLE DE LABROUHE ; Bertrand VON ARX.

III. Activités de la Commission

Les activités de la Commission s'inscrivent dans l'exercice de ses compétences telles que définies dans la LPMNS. Pour mener à bien ses travaux, elle se constitue en sous-commissions.

Sous-commissions CMNS 1, CMNS 2 et CMNS 3

Pour examiner les dossiers de demande d'autorisation de construire définitive (DD), la Commission est organisée en trois sous-commissions qui se réunissent alternativement le mardi tous les 15 jours, la CMNS 1 le matin, la CMNS 2 et la CMNS 3 l'après-midi.

Chaque sous-commission comprend une dizaine de délégués, y compris les membres de droit, représentant les architectes, les architectes-paysagistes, les historiens, les représentants des partis et ceux des associations de protection du patrimoine, de la nature et de la société civile.

Les dossiers sont présentés par l'un ou l'une des collaborateurs et collaboratrices du service des monuments et des sites (SMS) d'une part et du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) d'autre part.

Au total, 6 séances ont eu lieu en décembre 2022, 94 séances en 2023 et 8 séances en janvier 2024, avec 25 séances et 3 annulées pour la CMNS 1, 25 séances et 1 annulée pour la CMNS 2, 26 séances pour la CMNS 3, 14 séances pour le Groupe Etudes aménagements, 13 plénières et une annulée, ainsi que 3 séances pour la CMNS Été. Ce sont 707 dossiers qui ont été préavisés en sous-commission 1 (166 dossiers), 2 (189 dossiers), 3 (258 dossiers) et sous-commission Été (49). Le taux moyen de présence en commission est de 58%. En moyenne une vingtaine de minutes sont consacrées au traitement d'un dossier. A la demande d'une sous-commission, il peut arriver qu'un dossier revêtant une importance particulière soit repris et traité en séance plénière. Cela a été le cas pour un seul dossier entre le 1^{er} décembre 2022 et le 24 janvier 2024 (GENEVE-CITE – RADE – Jetée des Mouettes. Approbation du préavis émis par la sous-commission Groupe Etudes d'aménagement du 20.06.2023).

Sous-commission études d'aménagement (EA)

Pour examiner les plans de sites, plans localisés de quartier (PLQ), plans directeurs communaux (PDCOM), plans directeurs de quartier (PDQ), modifications des limites de zone (MZ), une séance de la sous-commission études d'aménagement a lieu chaque mois. De décembre 2022 à janvier 2024, 44 dossiers ont été préavisés. S'agissant de dossiers d'une certaine ampleur et importance, il peut arriver que le groupe EA demande à ce qu'ils soient présentés en séance plénière pour validation par la CMNS. Ce groupe a pris une importance considérable durant cette dernière législature. Cela témoigne de la nécessité d'une prise en compte de la question patrimoniale à une échelle plus large que celle de l'objet bâti, et ceci en amont des autorisations de construire. La thématique du paysage, aussi bien en milieu urbain (dans la rade et sur les rives du lac notamment) que dans les villages protégés et en zone agricole, est toujours plus présente dans les dossiers. Prérogative importante de la CMNS, la lecture des dossiers par le paysage implique une vision culturelle et esthétique des projets dans leur contexte élargi, et une approche par la nature et les conditions de sa préservation. Ainsi une attention soutenue a été portée au végétal dans les projets analysés, existant ou projetés, des conditions de sa conservation et de son développement (qualité des sols, gestion des eaux, espace disponible, etc), mais aussi plus largement aux enjeux en matière de biodiversité et de climat.

Sous-commission information (SCI)

La mission principale de cette sous-commission instituée sur demande du magistrat au début de la législature précédente est l'élaboration de fiches de bonnes pratiques. Suite à la publication de 5 fiches en septembre 2019, les travaux de cette sous-commission ont porté sur l'élaboration d'une fiche relative à la zone 4B protégée. Les problématiques fréquemment rencontrées lors de l'analyse de ce type de dossiers ont montré la pertinence de traiter ce thème. Le texte de la fiche a été remis par la SCI au SMS en décembre 2022.

Les recommandations en matière d'implantation, d'expression architecturale et d'aménagement des espaces non bâtis qu'elle contient ont pour but de promouvoir une bonne intégration des nouvelles constructions et des interventions sur le bâti existant dans les villages protégés du canton, ainsi que sur les espaces non bâtis, notamment les

relations avec les rues et les places, relations des jardins avec la zone agricole. L'objectif est de sauvegarder le caractère architectural et paysager des villages protégés.

Après une circulation technique auprès des différents services cantonaux, le document est actuellement en cours de mise en forme par une agence de communication. Sa publication est prévue pour le premier semestre 2024.

Séances plénières

Chaque dernier mercredi matin du mois, une séance plénière a lieu, réunissant les délégués et la direction de l'office du patrimoine et des sites (OPS) et du service des monuments et des sites (SMS). Les sujets suivants ont été abordés lors des plénières :

Dossiers de demande de classement :

La CMNS a préavisé défavorablement à la demande de classement de Patrimoine suisse concernant la chapelle et le centre funéraire du Cimetière des Rois et recommandé une mesure d'inscription à l'inventaire.

Présentations :

Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT) – ateliers PACA– état d'avancement

par Mme Ariane Widmer, urbaniste cantonale, M. Mathieu Petite, urbaniste-aménagiste, Mme Isabelle Claden, déléguée patrimoine à l'office de l'urbanisme (OU) et des déléguées CMNS participant aux ateliers

Pratique administrative de l'OPS et de l'OU relative à la prise en compte de l'ISOS

par Mme Isabelle Claden, déléguée patrimoine (OU)

Présentation des rapports annuels 2022

par les présidentes et présidents des sous-commissions et délégué.e.s auprès des autres commissions.

Mesures de protection prises en 2022 et suivi de chantiers de la conservatrice cantonale des monuments

par Mmes Babina Chaillot Calame et Nadine Doublier

Exposé d'activité de l'archéologue cantonal sur l'année 2022

par M. Nathan Badoud, archéologue cantonal

Procédures et démarches de projet à l'office de l'urbanisme

par Mmes Ariane Widmer, urbaniste cantonale, Isabelle Claden, responsable de la plateforme patrimoine-aménagement et M. Valentin Bourdon, responsable du pôle projet (OU-DT)

Présentation de la Directive arbres

par M. Patrick Fouvy, directeur de service, inspecteur cantonal des forêts à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN-DT)

Présentation sur Henry Correvon, le Jardin alpin & le Chalet Floraire

par Mme Pauline Nerfin, historienne de l'architecture

Présentation sur la planification et la gestion des monuments vivants: l'entretien des jardins historiques

par Mme Claire Méjean, architecte-paysagiste au service des espaces verts de la Ville de Genève (SEVE)

Présentation sur la question du patrimoine bâti et non bâti de la Ville de Genève

par M. Philippe Meylan, directeur du patrimoine bâti, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

Présentation sur la nouvelle gestion des eaux de surface en zones bâties et impact sur le patrimoine

par MM. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau (OCEau-DT) et Frédéric Bachmann, chef de secteur, Unité territoire et stratégie (OCEau-DT)

Présentation des projets réalisés au sein du domaine Rigot

par Mme Tiphaine Bussy, adjointe scientifique, service du paysage et des forêts (OCAN-DT)

Présentation de la conception cantonale du paysage à la CMNS, la CU, la CA et la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB)

par Mme Ariane Widmer, urbaniste cantonale, M. Patrick Fouvy, directeur du service du paysage et des forêts et M. Mathieu Petite, adjoint de l'urbaniste cantonale

• **Autres travaux et activités de la plénière de la CMNS :**

La CMNS a approuvé la « Note d'orientation à l'attention des institutions désignant les membres de la commission des monuments, de la nature et des sites » en vue du renouvellement de la commission en janvier 2024. La note a été transmise aux commissaires pour diffusion.

La CMNS a adressé un courrier au Conseil d'Etat concernant le *Guide pour les installations solaires à Genève*, dans lequel elle propose notamment son soutien pour contribuer à une évolution favorable de la question de l'adaptation énergétique. Dans sa réponse, le Président du département Antonio Hodgers a relevé la nécessité des pesées d'intérêt entre patrimoine et enjeux de la transition énergétique. La CMNS a transmis ses remarques sur le projet de refonte du règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (RPMNS, L 4.05.01). Elle n'a pas été entendue sur sa demande de garder ses prérogatives sur les périmètres de protection des grands cours d'eau (Rhône et Arve).

La CMNS a adressé un courrier à la direction générale de l'agriculture et de la nature au sujet de l'absence systématique du Conservateur de la nature, membre de droit, aux séances de la CMNS depuis le début de la législature. L'OCAN a informé que cela ne changerait pas, faute de ressources humaines suffisantes.

La CMNS a siégé « hors les murs » à trois reprises : au Chalet Floraire dans la commune de Chêne-Bourg pour sa plénière de juin et à l'Espace GAMAH de la Ville de Genève pour sa plénière de septembre et celle de janvier 2024.

La préparation des séances plénières de la CMNS a lieu lors des séances du bureau de celle-ci, qui réunit une fois par mois la présidente, le vice-président, la conservatrice cantonale du patrimoine et la coordinatrice des mesures de protection, le directeur de l'OPS et le directeur du SMS. Quatre fois par an, le bureau est en outre rejoint par les président.e.s des sous-commissions.

IV. Secrétariat de la Commission

Le secrétariat de la Commission est assuré par le service des monuments et des sites, de l'office du patrimoine et des sites.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances et transmission des ordres du jour ;
- Prise des procès-verbaux des séances plénières, établissement et transmission des préavis émis par la Commission ;
- Suivi administratif général.

V. Frais de la Commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 78'865.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

CHF 24'326.25

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Valérie Hoffmeyer Cuttat
Présidente de la
Commission

